VILLE D'AMBOISE

Communiqué de presse

Feu d'artifice 2024 : changement de lieu

A la demande de la Préfecture d'Indre-et-Loire, cette année le feu d'artifice sera tiré depuis le terrain de football n°5 situé au centre de l'Île d'Or ; il ne sera plus visible depuis la plage de Nazelles-Négron.

- Dimanche 14 juillet, dès 19h le site sera ouvert au public avec un dispositif de contrôle pour assurer la sécurité des spectateurs dans le cadre du plan Vigipirate « urgence attentat ».
- Dimanche 14 juillet, le stationnement et la circulation seront interdits dès 13h sur toute la partie Est de l'Île d'Or; une grande affluence est attendue, il est fortement conseillé d'arriver très tôt (à partir de 19h) sur l'Île d'Or afin de pouvoir pleinement profiter du feu d'artifice.

AMÉNAGEMENTS DE STATIONNEMENT ET DE CIRCULATION *Référence arrêté n*°24-*AT-*0166

Dans le cadre de la réglementation sur la sécurité du feu d'artifice, la Préfecture d'Indre-et-Loire, la Ville d'Amboise et la société pyrotechnique ont pris des dispositions destinées à limiter les risques pour le public et le voisinage :

- Le stationnement et la circulation seront interdits du dimanche 14 juillet à 13h au lundi 15 juillet à 02h dans les rues suivantes :
 - allée de la Chapelle Saint-Jean
 - allée de la Loire
 - allée des Mariniers.
- La circulation sera interdite aux véhicules du dimanche 14 juillet à 18h au lundi 15 juillet à 02h :
 - quai du Maréchal Foch
- La circulation sera interdite du dimanche 14 juillet à 19h au lundi 15 juillet à 02h :
 - Ponts du Maréchal Leclerc

Une déviation sera mise en place.



FEU D'ARTIFICE 2024 - AMBOISE

Circulation / stationnement - Dimanche 14 juillet 2024





